

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-94 du 7 mai 1979

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan, de
la Statistique et de la Coopération
Technique, de l'intérim du Camarade
Djibril MORIBA, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Affaires
Sociales pour compter du 4 mai 1979

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

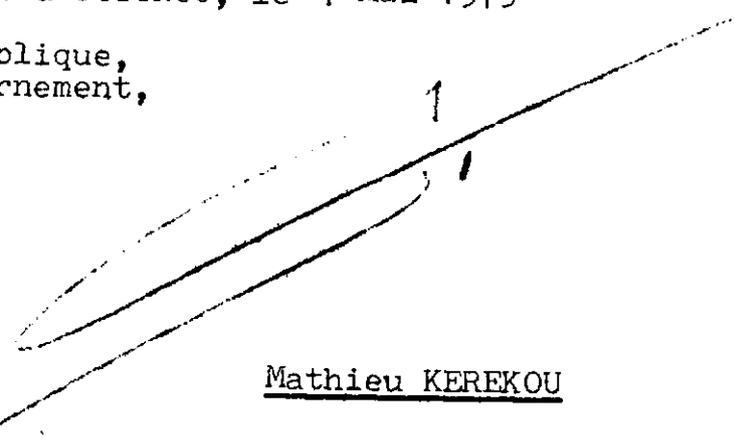
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 4 mai 1979, le Camarade François DOSSOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Djibril MORIBA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 mai 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MPSCT-MJLAS 6 Autres
Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4
DCCT-ONEPI-Gde Chané. 3 JORPB 1.